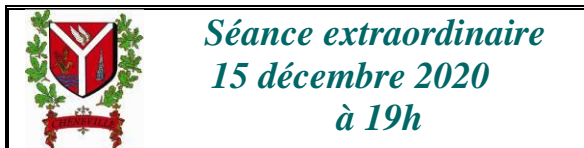


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 15 décembre 2020, à **19 h**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Monsieur Maxime Proulx Cadieux participe également à la séance par téléconférence tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 (lequel a été renouvelé depuis) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du budget 2021**
- 4. Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2021-2022-2023**
- 5. Dépôt de la liste des salaires 2021, échelle salariale et liste de classification des emplois**
- 6. Parole au public (Séance à huis clos)**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-264

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET 2021

2020-12-265

Dépôt du budget 2021

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus pour l'année 2021 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 413 046 \$
Paieiment tenant lieu de taxes	16 818 \$
Autres revenus de source locale	98 185 \$
Transferts	311 188 \$
Pour un TOTAL DES REVENUS	1 839 237 \$

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2021 s'établissent comme suit :

Administration générale	432 428 \$
Sécurité publique	149 360 \$
Transport routier	485 775 \$
Hygiène du milieu	256 703 \$
Santé et bien-être	3 757 \$
Aménagement et urbanisme	107 402 \$
Loisirs et culture	227 133 \$
Frais de financement	29 699 \$
Autres activités financières	146 980 \$
Pour un TOTAL DES DÉPENSES	1 839 237 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable est de 190 \$ pour un logement et de 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage est de 165 \$ pour un logement et de 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35 \$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parcs et terrain;

ATTENDU QU' un coût de 28 \$ par matricule sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2021 est de 1.2259 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	1.0788 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	0.0816 \$
Taxes foncières service de la dette	0.0000 \$
Quote-part MRC de Papineau	0.0572 \$
Taxes foncières bibliothèque	0.0082 \$

Pour un TOTAL 1.2259 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

2020-12-266

Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2021-2022-2023

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le budget triennal des immobilisations tel que présenté, à savoir :

Programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023			
Description	2021	2022	2023
TRANSPORT			
Remplacement camion F350 avec équipement à neige	50 000.00 \$		
Arpentage montée Deschatelets	5 000.00 \$		
Travaux taxe d'accise (TECQ)	200 000.00 \$	200 000.00 \$	200 000.00 \$
BÂTIMENTS			
Étude aménagement centre communautaire	75 000.00 \$		
Aménagement centre communautaire		100 000.00 \$	50 000.00 \$
PARCS ET TERRAINS			
Projet infrastructures sportives	80 000.00 \$		
Aménagement parc-école		20 000.00 \$	
Arpentage terrain piste de ski de fond	5 000.00 \$		
Aménagement parc des aînés		20 000.00 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- DÉPÔT DE LA LISTE DES SALAIRES 2021, ÉCHELLE SALARIALE ET LISTE DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

2020-12-267

Dépôt de la liste des salaires 2021, échelle salariale et liste de classification des emplois

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Krystelle Dagenais a déposé la liste des salaires 2021, l'échelle salariale et la liste de classification des emplois, établies selon le budget adopté le 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte ces listes déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-268

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h12.

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.